

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2026  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

**Présents (24) :** Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

**Excusés (9) :**

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)  
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)  
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)  
M. Eddie WAESELYNCK  
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Miné SEYHAN  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)  
Mme Bilge BAYRAM  
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

### Point 13 de l'ordre du jour

#### Horaires des écoles maternelles et élémentaires de Rixheim

À la suite de l'ouverture, par le gouvernement, de la possibilité d'un retour à la semaine de quatre jours dans les écoles, par décret 2017-1108 du 27 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé par délibérations des 10 juillet 2017, 16 septembre 2020, et 13 avril 2023, d'émettre un avis favorable aux horaires joints à la présente note de synthèse.

Attendu que les communes pour lesquelles les horaires ont été validés pour la rentrée 2023 doivent à nouveau délibérer sur l'organisation du temps scolaire, même si la commune souhaite une reconduction à l'identique.

Vu les Articles D521-10 et D521-12 du code de l'éducation,

Vu l'accord favorable des Conseils d'écoles au maintien de ces mêmes horaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable pour un maintien des horaires actuels selon les horaires joints à la présente note de synthèse.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,

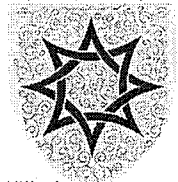


Olivier CHRISTOPHE

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**



## HORAIRES SCOLAIRES (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

ÉCOLES	MATIN	APRÈS-MIDI
Groupe scolaire du Centre	8 h 00 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 00
Groupe scolaire des Romains	8 h 00 à 11 h 30	13 h 45 à 16 h 15

Maternelle Ile-Napoléon	8 h 00 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 00
Maternelle Entremont	8 h 00 à 11 h 30	13 h 45 à 16 h 15

Élémentaire Ile-Napoléon	8 h 15 à 11 h 45	13 h 45 à 16 h 15
Élémentaire Entremont	8 h 15 à 11 h 45	13 h 30 à 16 h 00

*Accueil 10 minutes avant*